RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Un Label Rouge pour le « plant de tomate » n° LA 08/23

Le « plant de tomate » n° LA 08/23 vient d'être reconnu en Label Rouge suite à la publication de son arrêté d'homologation par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et celui de l'Économie, le 1er mars 2024. C'est le premier Label Rouge en plant potager sur le produit le plus acheté par les jardiniers, le plant de tomate.

Des variétés sélectionnées pour leur productivité et leur tolérance aux maladies

Cette sélection, dans les différents segments connus du consommateur (ronde, cerise, charnue, allongée, cœur, grappe), se déroule en plusieurs étapes afin de garantir les meilleures variétés pour servir **la qualité supérieure du Label rouge.** Elle exige un suivi des récoltes pendant la culture (quantité de tomates produites et poids des récoltes) ainsi que l'évaluation par un jury indépendant de critères portant sur la plante, le feuillage, les fruits et l'état sanitaire.

Un plant de tomate vigoureux et équilibré

Les plants de tomate Label rouge sont cultivés dans des contenants (pot/motte) suffisamment grands qui leur permettent de se développer de manière optimale afin d'être vigoureux au moment de la plantation chez le consommateur.
Une durée de culture un peu plus longue est prévue et un tri systématique est effectué avant expédition : en fonction de leur contenant, les plants respectent un nombre d'entre-nœuds minimum et une hauteur précise. Les plants sont trapus sans être trop fort ou trop chétif. Le respect de ces exigences induit la vente de plants préparés à une bonne reprise une fois plantés au jardin.

Une production engagée dans une démarche respectueuse de l’environnement

Le plant de tomate Label Rouge est certifié « plante bleue » (reconnu officiellement équivalent au niveau 2 de la certification environnementale), ou issu d’exploitations certifiées en agriculture biologique. Le suivi des cultures est réalisé exclusivement à l’aide de produits autorisés en agriculture biologique. Tous les pots utilisés sont recyclés, recyclables ou compostables.

Données chiffrées

9
producteurs de plants

4
obtenteurs de variétés

5
fournisseurs de supports de culture et de pots

8
enseignes de distribution partenaires

Consulter le cahier des charges sur la fiche du produit

À propos du Label Rouge

Le Label Rouge est un signe de qualité national qui désigne des produits alimentaires ou des produits agricoles non alimentaires et non transformés qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure comparés à des produits dits « standards ». À toutes les étapes de sa production et de son élaboration, un produit Label Rouge doit répondre aux exigences définies dans un cahier des charges, validé par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) et homologué par un arrêté interministériel publié au Journal officiel de la République française. Le contrôle du respect de ces exigences et de la traçabilité des produits est assuré par un organisme certificateur indépendant supervisé par l'INAO.

Plus d'informations sur le Label Rouge

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/plant-de-tomate-label-rouge*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/produit/plants-de-tomate-24303
2. https://www.inao.gouv.fr/label-rouge
3. https://www.inao.gouv.fr/actualites/reconnaissance